

 <b>CENTRE HOSPITALIER du NORD-MAYENNE</b> Au service de votre santé	CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE – B.P. 102 – 53103 MAYENNE CEDEX
	Émetteur : <b>SM</b>
	<u>Profil de Poste</u> <b>PROFIL DE POSTE : ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL POLE SANTE MENTALE</b>

L'assistant de service social exerçant ses fonctions au Centre Hospitalier du Nord-Mayenne au sein du Pôle Santé Mentale est membre d'une équipe pluridisciplinaire intervenant sur le secteur géodémographique du Nord-Mayenne constitué de deux pavillons d'admission, deux pavillons de soins de longue durée, un Hôpital de Jour, un CATT, trois Centres Médico-Psychologiques (Mayenne, Ernée, Villaines la Juhel), une unité médicopsychologique et une équipe d'appui thérapeutique ambulatoire.

L'assistant de service social en service de Psychiatrie Adulte intervient sur ces différents lieux de soins.

Il dépend du cadre supérieur de santé du pôle santé mentale et du directeur des soins du CHNM.

## 1 - MISSIONS ET RESPONSABILITES DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

- Favoriser l'accès aux soins.
- Participer au projet thérapeutique global en tenant compte de la pathologie, de l'environnement du patient, en lien avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Dans le respect des personnes, rechercher les causes qui compromettent l'équilibre social, économique et en collaboration avec les infirmières, psychologues, l'équilibre psychologique.
- Aider les personnes, les familles, à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.
- Assurer un rôle d'interface entre les partenaires extérieurs et les équipes soignantes.
- Sensibiliser les partenaires institutionnels aux particularités de la santé mentale, aux phénomènes de l'exclusion et de la souffrance psychique.
- Participer aux recherches de solutions alternatives à l'hospitalisation.
- S'associer aux actions collectives de prévention.
- Participer au projet d'établissement et aux projets sociaux.
- Relevé des activités hospitalières dans le cadre du PMSI.

## 2 – DOMAINES D'INTERVENTION

- Accueil – Evaluation de la situation sociale.
- Protection sociale – accès aux soins.
- Accès aux droits et aux ressources financières (RSA, AAH, pension d'invalidité, indemnités journalières, allocation chômage, pensions, retraite...) :
  - o Suivi budgétaire et administratif,
  - o Aides financières.
- Mesures de protection des majeurs (administratives et judiciaires).

Rédacteur : X. TALOIS (17/02/2017)	Vérificateur : J.F. DOGUET (09/03/2017)	Approbateur : C. COSMAO (14/03/2017)
------------------------------------	---	--------------------------------------

Référence : PSY-PP 38 Version : 1	Date de mise en application : 15/03/2017	Page 1 sur 3
-----------------------------------	--	--------------

- Logement et insertion sociale :
  - o Aide et soutien dans la recherche et le maintien dans un logement.
  - o Maintien et développement du lien social (associations GEM, EDI...).
  - o Recherche de structures, de lieux de vie, accueil familial thérapeutique.
- Insertion professionnelles :
  - o Evaluation d'un projet professionnel et orientation (ordinaire, adapté, protégé).
  - o Accompagnements et liaisons avec le milieu du travail (entreprises, Pôle Emploi, médecine du travail, mission locale, entreprise adaptée, ESAT).
  - o Recherches et accompagnements vers des structures de réadaptation.
- Problématique familiale :
  - o Accueil, information et accompagnement avec les familles confrontées à des difficultés de séparation, de violences conjugales, rupture des liens familiaux...
  - o Liaison avec les services de la protection de l'enfance.
  - o Informations sur les démarches juridiques.
- Justice :
  - o Liaisons et accompagnements auprès des avocats, tribunaux, SPIP...
- Recueil de données administratives, sociales pour évaluer la situation.

### **3 – MOYENS D'INTERVENTION**

- Rencontre des patients et des familles dans les lieux d'hospitalisation ou en suivi ambulatoire.
- Entretiens téléphoniques.
- Visites à domicile.
- Accompagnements dans les démarches.
- Participation aux réunions de synthèse, réunions pluridisciplinaires.
- Participation aux Comités de validation RSA, Carrefour Emploi Handicap, concertation MDA, PASS).
- Rédaction d'évaluation sociale.
- Recherches de documentation.
- Travail d'information auprès des patients, de leur famille et des équipes de soins.
- Créer et maintenir un travail en réseau :
  - o Liaisons et rencontres fréquentes avec les différents partenaires (travailleurs sociaux, structures d'hébergement, Aide Sociale à l'Enfance, associations, bailleurs, associations tutélaires, CCAS, service d'aides à domicile, MDPH, CPAM, MSA, CAF...).

## 4 – DIPLOMES ET COMPETENCES REQUISES

### Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de service social.

- Appréhender la maladie mentale et ses effets
- Faire preuve de qualités relationnelles permettant :
  - o Une écoute singulière et la prise en compte globale de la personne.
  - o L'instauration d'une relation de confiance.
  - o La mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé dans la durée.
- Savoir adapter son intervention à la souffrance mentale et au rythme de la personne.
- Assurer une permanence dans la relation d'aide au-delà d'éventuelles périodes de rupture aux fins d'une nouvelle adhésion au projet de soins.
- Avoir la volonté de travailler en équipe dans la concertation et la complémentarité.
- S'approprier des connaissances théoriques dans le domaine législatif, notamment dans le domaine de la maladie et du handicap psychique.
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse nécessaire à l'élaboration et à la participation de projets, à la rédaction d'écrits professionnels.
- Avoir un esprit d'initiatives et des capacités d'adaptation compte-tenu des différents lieux de prise en charge du patient (intra et extra-hospitalier).
- Etre disponible.